



Confédération Africaine des Organisations
Professionnelles de Pêche Artisanale

African Confederation of Artisanal Fisheries
Professional Organizations

Journée Mondiale de la Pêche 2016

Déclaration de Lomé

La Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche artisanale (CAOPA) :

- **Vu** la Charte et les Statuts de la CAOPA, qui prennent en considération les conventions, lois et accords internationaux sur l'environnement, sur le travail décent dans le secteur de la pêche, et promeuvent:
 - L'implication et la participation des professionnels, hommes et femmes, de la pêche artisanale, aux côtés des Etats, dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique pour une gestion durable des ressources;
 - La bonne gouvernance et la transparence au sein des organisations professionnelles, y compris par l'établissement et le renforcement de la collaboration et des échanges entre leurs membres à travers la concertation, du niveau local au niveau national ;
- Consciente que la pêche occupe une place stratégique dans l'économie nationale des pays d'Afrique et que la pêche artisanale qui est le sous-secteur dominant dans l'ensemble de ces pays est un des segments qui contribue le plus à la création de richesses, notamment par sa contribution aux recettes des Etats, mais aussi à la création d'emplois, à la résorption du chômage et à la sécurité alimentaire des populations, et contribue en conséquence à la stabilité sociale des pays ;

- Considérant que :
 - la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture développée par l'Union africaine identifie comme un des objectifs essentiels pour le développement de la pêche de l'Afrique le développement de la pêche artisanale durable, par l'amélioration et le renforcement de la contribution des pêches artisanales à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et l'amélioration des bénéfices socio- économiques pour les communautés de pêche ;
 - la plus grande reconnaissance de l'importance de la pêche artisanale a été obtenue par l'adoption en 2014, après un processus participatif d'élaboration, des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté ;
- Persuadée que le développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture en général et de la pêche artisanale en particulier ne peut se réaliser qu'avec l'implication et la participation effective et raisonnée d'acteurs bien formés, et bien informés, à travers des organisations fortes et bien structurées ;
- Se félicitant de l'initiative de l'Union Africaine de créer une structure de concertation et de proposition pour une bonne harmonisation des orientations politiques de pêche et d'aquaculture ;
- Préoccupée par:
 - Le fait que l'exploitation des ressources halieutiques par la pêche artisanale africaine est menacée par la pression croissante des autres

usages du littoral, comme l'exploitation des fonds marins et des gisements pétroliers et gaziers, le tourisme de masse, l'intensification du trafic maritime, et par la pollution industrielle et domestique....etc ;

- La recrudescence des pressions des compagnies de pêche industrielle basées dans les pays pratiquant la pêche lointaine, en quête de possibilités de pêche dans les pays dont les principaux stocks sont pour la plupart surexploités notamment à travers le recours aux affrètements, et à la création de sociétés mixtes dont les modes de gestion opaques ne présentent aucune garantie ni en termes de bénéfices sociaux et économiques attendus par nos pays, ni en termes de contribution à l'exploitation durable de nos ressources et de respect des écosystèmes;
- Les changements climatiques qui auront des conséquences sur l'avenir des activités de pêche artisanale, notamment par rapport à l'abondance et la distribution des poissons, en particulier les petits pélagiques, dont dépendent les populations les plus défavorisées ;
- Considérant la vulnérabilité particulière des femmes dans la pêche africaine, qui jouent un rôle central pour garantir la sécurité alimentaire des populations à travers leurs activités tout au long de la chaîne des valeurs des produits de la pêche artisanale, et contribuent de façon déterminante au bien-être des familles et à l'éducation des enfants ;
- Vu la proposition émise par la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes à la 32^{ème} Session du COFI de consacrer « Une Année Internationale de la Pêche Artisanale ».

- Demandons à Nos Etats :
 - D'aider et d'accompagner les organisations professionnelles de la pêche artisanale dans leur processus de dynamisation afin de leur permettre de contribuer à la mise en œuvre concrète, aux niveaux national et régional, de mesures pour promouvoir une pêche artisanale durable et un partage équitable de la prospérité induite ;
 - De prendre en compte dans leur législation et de mettre en œuvre les dispositions pertinentes du « Cadre de la réforme de la politique de la pêche et de l'aquaculture en Afrique » et des « Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté », en particulier les éléments suivants:
 - ✓ L'organisation de la participation effective et inclusive des professionnels, hommes et femmes, de la pêche artisanale dans les processus de décision;
 - ✓ Le développement d'une gestion concertée, au niveau régional, des stocks partagés de petits pélagiques côtiers tels que les sardinelles qui constituent un filet de sécurité alimentaire et social;
 - ✓ La prise en compte, dans la détermination de l'existence ou non d'un surplus de ressources leur permettant l'octroi de licences aux bateaux de pêche industrielle d'origine étrangère, des capacités de pêche du secteur artisanal;
 - ✓ La transparence dans le processus d'octroi de l'accès aux flottes de pêche industrielle (accords de pêche, licences directes, bateaux sous

sociétés mixtes, affrètement), notamment par la publication régulière d'informations essentielles, comme les listes mises à jour des bateaux sous licences, les contreparties diverses versées pour l'accès.....etc;

✓ L'amélioration de l'efficacité de la lutte contre la pêche INN, y compris en promouvant la surveillance participative;

❖ L'aide aux communautés de pêche artisanale afin d'augmenter leur résilience face aux impacts des changements climatiques en mettant en œuvre des mesures et moyens d'adaptations appropriés et suffisants;

• Soutenons la proposition émise par la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes à la 32ème Session du COFI de consacrer «Une année internationale de la pêche artisanale. » afin de promouvoir la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

• Demandons à nos Etats de s'inscrire dans cette dynamique, de prendre les dispositions idoines pour que l'Afrique soit parmi les continents phares de cet événement majeur de la pêche artisanale, y compris par le développement, de manière participative, de plans d'actions nationaux visant à la mise en œuvre de ces Directives.

Fait à Lomé, le Lundi 21 Novembre 2016



Confédération Africaine des Organisations
Professionnelles de Pêche Artisanale

African Confederation of Artisanal Fisheries
Professional Organizations

World Fisheries Day 2016

Declaration of Lomé

The African Confederation of Artisanal Fisheries Professional Organizations (CAOPA):

- Whereas the Charter and Bylaws of the CAOPA, which take into consideration the conventions, laws and international agreements on the environment, on decent work in the fishing sector, and promote:
 - The involvement and participation of professionals, men and women, in artisanal fisheries, together with States, in the definition and implementation of policies and programmes in the African fisheries and aquaculture sector, towards the sustainable management of resources ;
 - The good governance and transparency within professional organizations, including and through the establishment and strengthening of the collaboration and exchanges between their members, through consultation, at the local and national level ;
- Being aware that fisheries occupy a strategic position in the national economy of the African countries, and that artisanal fisheries, which is

the dominant sub-sector in these countries, is one of the sectors that contributes the most to the creation of wealth, in particular through its contribution to the revenue of States, but also the creation of jobs, and resolution of unemployment issues and contribution to the food security for the population, contributing accordingly to the social stability of the countries ;

- Considering that :

- The reform strategy of fisheries and aquaculture, developed by the African Union, identifies as one of the key objectives for the development of the fisheries in Africa and the development of sustainable artisanal fisheries, to be met by improving and strengthening the contribution of small-scale fisheries to poverty reduction, food security and nutrition, and the improvement of socio – economic benefits for fishing communities ;
- The greatest acknowledgement of the importance of the artisanal fisheries has been obtained through the adoption, in 2014, after a participatory process, of the FAO Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-scale fisheries in the Context of Food Security and Poverty Alleviation.

- Convinced that : the sustainable development of fisheries and aquaculture in general, and artisanal fisheries in particular, can only be achieved through involvement and effective participation of well trained and well informed stakeholders, in strong and well-structured organisations ;

- Welcoming the initiative of the African Union to create a structure of consultation for the harmonization of stakeholder policy inputs into the fisheries and aquaculture reform.
- Concerned by :
 - The fact that exploitation of fisheries' resources by artisanal fisheries in Africa is threatened by the increasing pressure of other practices on the coast, such as sea bed mining and oil and gas exploitation, mass tourism, the intensification of maritime traffic, and by the industrial and domestic pollution ;
 - The renewed and increasing pressures from industrial fishing companies based in countries engaged in distant-water fisheries, in search of fishing opportunities in countries where most stocks are over-exploited, through the use of charters, and the creation of joint ventures. The opaque management of these arrangements does not present any guarantee, neither in terms of social and economic benefits expected by our countries, nor in terms of contribution to the sustainable exploitation of our resources and respect for eco-systems ;
 - The climate change that will have consequences on the future of artisanal fishing activities, particularly in relation to the abundance and distribution of fish, in particular small pelagics, on which the most disadvantaged populations depend on ;
- Considering the particular vulnerability of women active in African fisheries, who play a central role to guarantee the food security of the population through their activities throughout the value chain of the

artisanal fisheries products, and contribute significantly to the well-being of families and the education of children ;

- Given the proposal made the FAO regional Conference for Latin America and the Caribbean at the 32nd Session of COFI to establish an "International Year of Artisanal Fisheries. "
- We call on our States :
 - To help and support artisanal fisheries professional organisations in their process of organisation, in order to enable them to contribute to the practical implementation, at national and regional levels, of measures to promote sustainable artisanal fisheries and the equitable sharing of induced prosperity ;
 - To take into account in their legislation and to implement the relevant provisions of the "African fisheries and aquaculture policy reform strategy" and the "Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-scale fisheries in the Context of Food Security and Poverty Alleviation", in particular the following elements:
 - ✓ The organization of the effective and inclusive participation of men and women, professionals from the artisanal fishing sector, in decision-making processes ;
 - ✓ The development of concerted management at regional level for shared stocks of coastal small pelagics, such as the sardinella, which constitutes a social and food security safety net ;

- ✓ Taking into account, in the determination of the existence or non-existence of a surplus of resources for the licensing of industrial fishing vessels of foreign origin, of the artisanal fisheries sector fishing capacity ;
- ✓ Transparency in the process of granting access to industrial fishing fleets (fishing agreements, direct licenses , vessels under joint ventures, charter), in particular through the regular dissemination of key information elements , such as updated lists of licensed fishing vessels, and regarding the amounts paid for access, etc ;
- ✓ Improvement of the effectiveness of the fight against IUU fishing, including the promotion of participatory surveillance ;
- ✓ The assistance to artisanal fishing communities to increase their resilience to the impacts of climate change, through the implementation of measures and the provision of sufficient and appropriate means to adapt to climate change ;
- We Support the proposal made by the FAO regional Conference for Latin America and the Caribbean at the 32nd Session of COFI to establish an "International year of Artisanal fisheries." in order to promote the implementation of the Voluntary Guidelines to ensure sustainable Small-scale fisheries in the Context of Food Security and Poverty Alleviation.
- We call on our States to enroll in this dynamic, and to take necessary measures to ensure that Africa is among the promoter of this major initiative for artisanal fisheries, including through the development, in a participatory manner, of national action plans aimed at implementing these Guidelines.

Done in Lomé, in November 21st 2016